



**FAITES LE CHOIX DE LA TRANQUILLITÉ
AVEC L'EXTENSION DE GARANTIE CONSTRUCTEUR**
proposée pour votre voiture sans permis Ligier ou Microcar !



EXPERTISE

Bénéficiez des pièces détachées d'origine constructeur et du savoir-faire d'un réseau de professionnels qualifiés.



PROTECTION

Anticipez les imprévus mécaniques et électriques jusqu'à 5 ans après l'acquisition de votre véhicule.



TRANQUILLITÉ

Continuez à vous déplacer sereinement, dans un véhicule garanti et en toute sécurité.

RENDEZ-VOUS DÈS MAINTENANT SUR :

ligier.fr
f i t y i n

Les versions quadricycles légers sont accessibles sans permis pour les conducteurs nés avant le 1^{er} janvier 1988 ou Dès 14 ans pour les personnes nées après cette date titulaires du permis BSR option quadricycle léger délivré avant le 19 janvier 2013 ou du permis AM délivré à partir du 19 janvier 2013. Photos non contractuelles Ligier Group S.A.S.U. au capital de 2 691 000 € - Siège social : 105 route d'Hauterive - 03 200 Abrest - RSC de Cusset n° B712 000 272 - Crédit photos : SIMPOL - Conception : Ligier Group - Impression : PRINT CONSEIL - JUIN 2024 - 1426371.

RENSEIGNEZ-VOUS auprès de votre distributeur LIGIER-MICROCAR

**POUR CONTACTER
L'ASSISTANCE
DÉPANNAGE**

24H/24 • 7J/7

04 26 73 72 32



LIGIER GARANTIE+



EXTENSION DE GARANTIE CONSTRUCTEUR

+ 1 AN

+ 2 ANS

+ 3 ANS

ASSISTANCE PREMIUM INCLUSE !

ligier.fr
f i t y i n

LIGIER GARANTIE+

PROLONGEZ LA GARANTIE DE VOTRE VÉHICULE NEUF AVEC NOS EXTENSIONS DE GARANTIE SUR MESURE

+ 1 AN













+ 2 ANS

+ 3 ANS

ET BÉNÉFICIEZ DE CONDITIONS EXCLUSIVES !

- ✓ Véhicules Ligier ou Microcar neufs
- ✓ Adhésion possible jusqu'à 6 mois après la première immatriculation
- ✓ Kilométrage illimité
- ✓ Contrat cessible
- ✓ Assistance Premium incluse dès le début de la garantie constructeur

Prolongez le plaisir de conduire en toute sérénité au-delà de la garantie contractuelle. L'extension de garantie couvre la réparation et le remplacement des pièces mécaniques, électriques et électroniques au-delà de la garantie contractuelle du véhicule.*

-  Moteur
-  Boîte de vitesse
-  Système de refroidissement et circuit de carburant (selon conditions de garantie)
-  Transmission
-  Direction assistée
-  Système de climatisation
-  Composants électriques
-  Système électrique
-  Systèmes de sécurité
-  Instrumentation de bord
-  Circuits électriques
-  Batterie de traction**

La liste complète des exclusions est disponible sur Ligier.fr ou auprès de votre point de vente agréé Ligier-Microcar.

*Sous réserve que les entretiens recommandés par Ligier Group et les que les vidanges aient été respectés et que le carnet d'entretien soit présenté pour toute demande d'application de la Garantie et de l'Extension de garantie.

**La batterie de traction bénéficie d'une garantie commerciale de 5 ans ou 1500 cycles au premier terme atteint.

Les OFFRES D'EXTENSION DE GARANTIE intègrent une ASSISTANCE DÉPANNAGE PREMIUM qui couvre un nombre important de faits générateurs.

	ASSISTANCE STANDARD Incluse avec la garantie constructeur de 2 ans	ASSISTANCE PREMIUM Incluse avec l'extension de garantie
 Pannes mécaniques, électriques ou électroniques	✓	✓
Crevaision	-	✓
 Gel ou erreur de carburant, panne sèche	-	✓
Accident de la circulation	-	✓
Batterie de servitude (12V) : déchargement...	-	✓
Tentative de vol ou vandalisme	-	✓
Erreur humaine : vol, perte ou casse de la clé du véhicule	-	✓
 Pannes mécaniques, électriques ou électroniques (Hors batteries de traction)	✓	✓
 Défaut de charge 0km	-	✓
 Borne HS ou indisponible	-	✓
 Câble de recharge HS	-	✓
 Batterie de traction déchargée	-	✓
 Dépannage remorquage vers votre point de vente dans un rayon de 100km Limité à 250€	✓	✓
Taxi de liaison, aller simple (poursuite du trajet ou retour à domicile) Limité à 80€	✓	✓
Taxi aller-retour (vol, perte, casse, dysfonctionnement, enfermement de la clé dans le véhicule) Limité à 80€	-	✓



Véhicule thermique



Véhicule électrique

EXTENSION DE GARANTIE CONSTRUCTEUR Kilométrage illimité et assistance dépannage premium incluse

EXTENSION

+ 1 AN

299€

EXTENSION

+ 2 ANS

399€

EXTENSION

+ 3 ANS

499€

Les prestations d'assistance sont assurées et mises en œuvre par la société OPTIVEN Assurances, SA à conseil de surveillance et directoire au capital de 5 335 715 €, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 379 954 886, dont le siège social est sis 10, rue Olympe de Gouges, 69100 Villeurbanne. OPTIVEN Assurances est une société d'assurance régie par le Code des assurances et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.